

BUREAU du 3 juin 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le trois juin à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 19 mars 2013, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Jean-François VASSEUR ;

Membres du BUREAU présents et absents :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-François VASSEUR 2 – Jean-Claude RENAUX 3 – Didier CARDON	1 – Stéphane BRUNEL 2 – Jean-Pierre TETU 3 – Bernard DAVERGNE	1 – Daniel CARPENTIER 2 – Patrice LETALLE 3 – Laurent SOMON

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2013 est approuvé.
M. Jean-Pierre TETU est désigné **secrétaire de séance**.

I – DELIBERATION DU BUREAU

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « MATERIELS D'ACTIVATION DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE DE LA SOMME »

L'accord-cadre « Matériels d'activation du réseau en fibre optique de la Somme » est attribué comme suit :

LOT 1	Cœur de réseau Ethernet et routage	OCEALIS, NTI, BE FREE, INEO
LOT 2	Equipements d'accès et de démarcation	OCEALIS, NTI, BE FREE, INEO
LOT 3	Extension du backbone WDM	INEO

Adoptée à l'unanimité

II – Comité syndical du 10 juin 2013

Les membres du Bureau examinent les points qui seront présentés à l'ordre du jour du prochain Comité syndical :

01 – RAPPORT D'EXECUTION 2012 DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE

Dans le cadre de la convention de DSP, Somme Haut Débit doit remettre son rapport de gestion de l'exercice précédent qui doit être présentés au Comité syndical.

02 – COMPTE DE GESTION 2012

03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

(en euros)		Résultat Brut cumulé	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	+ 174 604,91	+57 184,36	231 789,27
	Fonctionnement	+317 365,17	0,00	+ 317 365,17
	TOTAL	+ 491 970,08	+57 184,36	+ 549 154,44
Budget Annexe	Investissement	-192 445,31	+98 318,56	-94 126,75
	Fonctionnement	+ 526 375,33	0,00	+ 526 375,33
	TOTAL	333 930,02	+98 318,56	+432 248,58

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 317 365,17 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 2 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 526 375,33 € est affecté pour un montant de 94 126,75 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 432 248,58 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

05 – REGIE D'AVANCES LIEE AUX ENT

La mise à disposition de tablettes numériques dans les écoles primaires dans le cadre du projet ENT nécessite d'intégrer les nouvelles modalités de téléchargement des contenus en ligne. Il est possible de centraliser l'action de télécharger les contenus au niveau de Somme Numérique. Cependant, cela nécessite la mise en place d'une régie d'avances spécifique afin de disposer d'un compte bancaire et d'individualiser ces dépenses.

06 – LOCATION DE LONGUE DUREE DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE

Il s'agit d'une modification technique à la demande du Trésorier relative aux titres de recettes émis pour les loyers de longue durée.

Rapport explicatif

Dans le cadre de la location du réseau, certaines recettes sont perçues en année N pour plusieurs années, dans le cadre de la location de longue durée. Par délibération du 21 novembre 2011, le comité syndical a défini les conditions d'inscription de ces recettes au budget. Tout en conservant le principe, cette délibération doit être complétée à la demande du Trésorier pour tenir compte de la diversité des durées liées à ces recettes.

Projet de délibération**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu la grille tarifaire des services de location du réseau en fibre optique,
- Vu les modalités de reversement des recettes inscrites dans la convention de Délégation de Service Public en régie intéressée du réseau en fibre optique de Somme numérique en date du 19 novembre 2010,
- Considérant que la convention de DSP indique que les résultats annuels de Somme Haut Débit tiennent compte de l'échelonnement des recettes liées à des locations pluriannuelles,
- Vu la délibération n°9 du 21 novembre 2011,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les recettes du réseau correspondant à des locations de longue durée sont inscrites sur l'article 751 du budget annexe de Somme numérique.

ARTICLE 2 – Afin de tenir compte de l'échelonnement de ces recettes sur la durée contractualisée (3, 5, 10 ou 15 ans ou autre durée), le titre de recettes global fera l'objet d'une régularisation l'année qui suit le versement des recettes par l'émission d'un titre d'annulation portée au crédit d'un compte non budgétaire de la Trésorerie (article 487 – produits constatés d'avance). Les années suivantes, un titre de recette sera émis au nom de la Trésorerie sur l'article 751 du budget annexe de Somme Numérique qui sera portée au débit du même compte non budgétaire. Ainsi, sur chaque exercice, une seule annuité sera réellement comptabilisée dans le résultat de fonctionnement.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

07 – EXPERIMENTATION TABLETTES - FINANCEMENT

Le syndicat mixte a déposé une demande de financement de 30% de FEDER auprès du Conseil régional de Picardie pour la mise en œuvre de l'expérimentation « tablettes » dans les écoles en ENT. Il s'agit de régulariser la demande par une délibération pour compléter le dossier.

Plan de financement :

	Montant € HT	Participation
Somme Numérique	58 520€	70%
FEDER	25 080€	30%
TOTAL	83 600€	100%

La séance est levée à 17h45.

